



Négociations Annuelles Obligatoires

9 mars 2022 - 15h30

CLÔTURE

La Direction avait convoqué les organisations syndicales à 14h00 pour connaître leur position suite aux propositions soumises à signature.

Dans la continuité de son action de négociation, le SNI-UNSA a demandé que l'augmentation générale soit répartie avec 50€ en mars et 25 en juin.

Au final, voici le résultat des négociations salariales :

Avec signature	Sans signature
<u>Non-cadres :</u> AG de 75 € <ul style="list-style-type: none">• 55 € au 1^{er} mars• 20 € au 1^{er} septembre <u>Cadres :</u> AI de 2,70 % Prise en charge de la mutuelle de 5€ par mois Budget promotion/développement/égalité professionnelle : 0,30 % Prime de transport : + 2,70% Bonus de 100 € à partir de 50 heures supplémentaires effectuées Indemnité de transport doux (vélo / trottinette) : 1€ par jour Prime PEPA de 600 €	<u>Non cadres :</u> AG de 1,5 % (env. 25€ mini) AI de 0,5 % <u>Cadres :</u> AI de 2 % Augmentation de la Mutuelle à charge des salariés

Les salariés venus s'exprimer sans la pression de ceux qui gueulent le plus fort se sont déclarés satisfaits de ce que nous avons obtenu par la négociation.

Le SNI-UNSA a donc décidé de mettre un terme au mouvement de grève et de reprendre le travail.